



ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Questionnaire aux candidates et candidats

Ce questionnaire comporte 9 fiches qui portent sur quelques thèmes chers à notre association, et sur les préoccupations que nos adhérent.e.s ont souhaité exprimer à l'occasion de ces élections municipales. Pour chaque thème nous rappelons nos positions et nos attentes.

1. LA CONCERTATION, LE FONCTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'INTERCOMMUNALITÉ	2
2. L'URBANISME :	3
3. LA PLACE DES PIÉTONS ET PMR	4
4. LES TRANSPORTS EN COMMUN,	5
5. BIODIVERSITÉ, SAUVEGARDE DES ESPACES NATURELS, PARCS ET JARDINS	6
6. L'EXPLOITATION SYLVICOLE EN FORÊT DE SENART	7
7. LE CLIMAT	8
8. FISCALITÉ	9
9. ÉQUITÉ ENTRE LES QUARTIERS	10

Nous vous proposons d'exposer votre vision et vos engagements et de nous adresser votre réponse le plus rapidement possible. Vous pouvez joindre tout document utile et développer autant que vous le souhaitez. Une rencontre fin janvier début février, à laquelle nos adhérents seraient conviés, permettrait de poursuivre le dialogue.

Nous vous remercions vivement de vous prêter à cet exercice qui nous l'espérons servira l'intérêt général.

1. LA CONCERTATION, LE FONCTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITE ET DE L'INTERCOMMUNALITE

Transparence et concertation sont des demandes fortes et récurrentes de tous les habitants et plus encore pour celles et ceux qui s'investissent dans la vie de la cité dans le cadre associatif. La concertation est un processus qui repose sur des méthodes rigoureuses. Les dossiers communautaires sont peu connus de nos concitoyens. Le CODEV est une instance censée porter un peu de démocratie participative. Mais sa constitution après les dernières élections s'est faite par cooptation de personnes choisies par les maires pour 75% des membres !

Nos réponses en vert et en italique dans le corps du texte

- Conseil municipal : permettez-vous au public d'accéder aux dossiers en amont des conseils ? d'avoir un espace d'expression au moment des conseils ? voire de participer aux commissions préparatoires ? mettez-vous en place la diffusion des réunions

Transparence est le mot d'ordre de la liste Montgeron en Commun 2026

Les habitants auront accès à une information complète sur nos politiques publiques.

La diffusion en ligne des Conseils municipaux est une mesure qui a été portée par le groupe Montgeron en Commun depuis l'épidémie de COVID, mais non entendue par la majorité sortante et reste portée par la liste Montgeron en Commun 2026.

De même que sur certains sujets qui s'y prêtent- la liste Montgeron en Commun 2026 organisera des interruptions de séance pour envisager des échanges avec le public ou intervenants extérieurs ou pour entendre les recommandations d'une commission dédiée, tout en respectant le cadre légal pour la tenue des conseils municipaux.

Les habitants pourront poser des "questions du public" en conseil municipal ; à condition de recueillir au moins 5% de signatures, les habitants pourront inscrire un point à l'ordre du jour du conseil municipal.

Pour dynamiser la participation, nous développerons la pratique de démocratie directe avec des votations citoyennes sur les grands sujets et des référendums d'initiative citoyenne.

Nous respecterons le rôle des instances consultatives existantes et élargirons leur représentativité et leur pouvoir : conseils citoyens, commission accessibilité, conseils d'écoles, commission des menus, conseil des sages...

Nous développerons la participation des personnes concernées par les politiques publiques qui ont développé une expertise d'usage par exemple en faisant revivre l'observatoire

citoyen de la biodiversité locale et le groupe citoyen des circulations douces, en créant un comité "marchabilité" de la ville avec représentation des piétons, un conseil des jeunes.

- des conseils en direct et en différé (CCAVYVS et CCD91 sur internet) ?

Nous souhaitons pouvoir mettre en œuvre la retransmission vidéo du conseil municipal.

- Mettrez les demandes et décisions d'urbanisme sur le site de la mairie?

*Si votre question concerne les **demandes** de Permis de Construire :*

Les permis de construire sont actuellement consultables en mairie, au service de l'urbanisme et il n'y a aucun problème à les rendre consultables sur le site internet.

Concernant les demandes, nous pourrions envisager de les rendre consultables sur le site internet de la mairie, comme la loi l'autorise, en veillant à ce que certaines données personnelles du demandeur soient masquées pour respecter les règles de confidentialité, ainsi que ce qui relève des stratégies commerciales. La mise en place technique sera étudiée avec le service de l'urbanisme.

- Quels moyens allouerez-vous aux associations ? (Maison des associations, place dans la communication municipale, attribution des salles...)

Le programme de Montgeron en Commun 2026, souhaite développer des maisons communes (Maisons des associations/MJC/centres sociaux en fonction) dans tous les quartiers de la ville pour faire vivre les initiatives locales et répondre aux besoins des habitants, dans un souci d'équité entre les quartiers.

Ces "Maisons communes" regrouperont services, lieux d'échanges et salles pour les associations.

Nous souhaitons apporter plus de transparence dans l'attribution des salles. Les subventions et aides aux associations seront publiées.

De manière générale, nous porterons davantage l'action des associations.

- Comment organiserez-vous la concertation sur les dossiers structurants ?

La démocratie participative est une de nos priorités. C'est aussi une compétence de notre tête de liste qui a été Directrice Générale de l'ONG Démocratie Ouverte.

C'est un point que nous avons dénoncé pendant tout le mandat. La démocratie locale a été abîmée pendant les 12 dernières années. Nous avons dû la défendre, y compris devant le tribunal administratif.

Nous passerons d'un mode d'information descendante à un mode de participation et de coopération avec les parties prenantes, avec les habitants. Il ne s'agira cependant pas que

de consulter : il faut d'abord largement informer (et donc partager ouvertement des éléments en amont), créer les conditions de la consultation (en termes de moyens et de publicité), écouter et prendre en compte les différents avis (experts, parties prenantes, riverains...) de manière large, et non en cloisonnant tel que cela est fait aujourd'hui.

Sur certains sujets, notre programme prévoit également la constitution de groupes de travail avec les habitants et/ou parties prenantes (Conseil local éducatif, groupe de travail sur les mobilités, l'accessibilité et l'aménagement de l'espace public, Conseil des sages...).

Nous souhaitons une démocratie qui implique les citoyen.ne.s dans les politiques et les choix importants, pour faire en sorte que la commune soit plus transparente et accessible. Nous souhaitons un partage des savoirs et revitaliser la démocratie locale.

- **Votre avis sur le référendum d'initiative locale et son mode d'emploi ?**

Le processus de référendum d'initiative est important mais lourd et coûteux.

Il peut être intéressant pour des projets très structurants (par exemple, le prolongement du M18 à Montgeron, avec les impacts que cela pourra avoir sur Montgeron)

Pour des sujets moins structurants, nous ferons appel à des dispositifs de consultation plus souples, mais qui n'ont pas la même portée juridique.

- **Conseils de quartier : quelle organisation pour quel rôle ?**

Nous souhaitons mettre en place un fonctionnement moins descendant que le fonctionnement actuel.

Ce qui impliquerait une structuration différente (par exemple citoyens préparant en amont le conseil de quartier et remontant les questions à la municipalité sur l'ordre de jour proposé avant la séance; référent(s) de quartier, afin d'encourager une dynamique partant des habitants.)

Le découpage actuel des quartiers sera à réévaluer, ou à rendre plus souple en fonction des sujets.

- **Comment compter vous mieux informer et associer les habitants aux dossiers traités par la CAVYVS ?**

Nous sommes convaincus de l'importance du niveau communautaire et des décisions prises par le conseil communautaire qui auront un impact sur le quotidien des habitants ; et donc, de la nécessité de le rendre plus proche de nos concitoyens.

Cette question est en lien avec la précédente, les conseils de quartier pourront être l'occasion de communiquer les décisions du Conseil Communautaire, les sujets en cours et les dates de tenue des prochains conseils.

Chaque conseiller municipal en plus de ses éventuelles délégations sera référent d'un quartier et/ou d'une politique pilotée au niveau de l'agglomération afin de faciliter la coopération commune/ agglomération tant au niveau des élus que des agents.

- Quel mode de constitution du CODEV préconisez-vous ?

Nous préconisons plus de transparence dans le mode de désignation des candidat.es qui ne doivent pas être nommé.e.s par les maires des communes.

Sur 114 membres du CODEV, environ un tiers a réellement participé de manière active, sans doute parce que la moitié a été nommée sans acte de candidature ni lettre de motivation. Sa composition doit être aussi plus représentative de la diversité des habitant.e.s et plus inclusive. Un mix entre appel à manifestation d'intérêt et tirage au sort pourrait être étudié avec implication du CODEV sortant dans le processus. C'est l'assemblée plénière (comprenant les minorités et avec publicité du débat) qui devra valider la composition finale avec une information complète sur les candidatures en amont en commission culture, sports, vie associative et démocratie.

- Pour quel rôle et quelle articulation avec les instances communales ?

Nous initierons davantage d'échanges entre les membres du CODEV et les élus du conseil municipal, afin de partager et mettre en adéquation les politiques locales et les recommandations du CODEV.

2. L'URBANISME :

Avec plus de 4000 habitants au km² urbanisé, notre territoire fait partie des territoires très denses de l'IDF, mais en déficit d'emploi. La moitié seulement de la commune est urbanisable et déjà urbanisée. De surcroît, une grande partie est soumise aux aléas argile, le nord et l'est sont inondables et régis par 2 PPRI.

Nos réponses en vert dans le corps du texte

- Vous engagez vous à stabiliser le nombre d'habitants à 24 000 ?

Nous n'envisageons pas d'augmentation significative de la population. L'enjeu est de maîtriser la densification, préserver le cadre de vie et de rétablir des équilibres dans l'attractivité des quartiers et une meilleure répartition des logements sociaux et de l'activité et de l'emploi. En particulier dans les quartiers de la Prairie de l'Oly, de la Glacière et du Réveil Matin qui ont un potentiel de diversification et de revalorisation de l'habitat et de l'activité, sans artificialisation des sols. Cette requalification devra nécessairement s'accompagner des structures et équipements adéquats.

- Comment attirerez-vous des emplois, pour un rééquilibrage de notre territoire.

Nous souhaitons préserver dans le PLU des secteurs aux fonctions productives et artisanales, afin d'assurer dans ces quartiers d'habitat, le développement d'activités économiques et le maintien d'emplois durables. En particulier dans les quartiers de la Glacière et du Réveil Matin.

Autre axe de développement de l'emploi, nous souhaitons étudier la possibilité de faire de La Prairie de l'Oly un territoire d'expérimentation zéro chômeur de longue durée, en mettant en place un pôle innovation et accompagnement à l'entrepreneuriat. Et en accompagnant la mise en place d'une vraie filière d'économie circulaire en lien avec le grand chantier de déconstruction de la Prairie de l'Oly dans le cadre de l'ANRU.

Dans le secteur du Val d'Oly : En poursuivant le travail avec les entreprises du comité local de la ZAE de Valdoly pour améliorer l'accessibilité et l'attractivité de la ZAE. Et en améliorant l'offre de transports et en développant le marketing territorial

Nous souhaitons également redynamiser la zone Maurice Garin, en échange avec son propriétaire, en infléchissant son activité vers les sports et loisirs, ce qui permet de ne pas concurrencer le commerce de centre-ville.

Nous souhaitons également utiliser le droit de préemption de la Ville pour maintenir les commerces de proximité, favoriser les commerces indépendants et de consommation durable, éthique ou bio.

De manière plus générale, notre programme vise à développer et dynamiser des "Cœurs de quartiers" dans tous les secteurs de la ville, en soutenant les commerces de

proximité alimentaires et services, en aménageant un espace public plus attractif et convivial pour y accueillir des marchés ouverts.

- Envisagez-vous des évolutions du PLU ? lesquelles ? nouvelles constructions sur la ville ?

Nous pourrions envisager des évolutions du PLU pour les constructions neuves et les projets de réhabilitation de logements collectifs, en introduisant des règles qui servent l'environnement (par exemple en levant les contraintes actuelles pesant sur le photovoltaïque et les panneaux solaires thermiques), la santé, la qualité de l'habitat, les usages, et le confort dont chacun.e a besoin.

Oui, il y aura très probablement de nouvelles constructions sur la ville, dans le cadre du renouvellement urbain du quartier de la Prairie de l'Oly, en particulier.

Mais aussi dans le quartier de la Glacière, avenue de la République proche des commerces et services, pour répondre aux besoins de la population montgeronnaise (en particulier, pour les personnes vieillissantes, les étudiants, les familles monoparentales)

Nous souhaitons également rétablir 25% de logements sociaux répartis de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire (logement social diffus pour éviter la ghettoïsation). En favorisant le centre-ville et la proximité des transports

*Avant de construire et de créer de nouveaux logements dont la population de Montgeron a besoin, nous établirons un **état des lieux des biens sans maître ou présumés sans maître**.*

- Quels projets avez-vous pour les terrains Dardères, Le Manoir, Le Moulin de Senlis, le musée Josèphe Jacquot....

Le Manoir : Orienter un projet à vocation sociale

Après étude de faisabilité nous envisageons la réhabilitation du bâtiment pour en faire une résidence sociale intergénérationnelle (personnes vieillissantes, étudiants, familles monoparentales), avec halte garderie et café associatif à RDC ouvert sur le parc Jean Rostand.

Musée Josèphe Jacquot : Après études diagnostiques, et de faisabilité technico-économique, après consultation de la Société des Amis du Musée, nous souhaitons la rénovation du musée pour permettre le déploiement d'un plus grand nombre d'œuvres de la collection. Et peut-être à plus long terme, une étude de faisabilité pour son extension afin d'en faire un pôle culturel central.

Le Moulin de Senlis : le projet est déjà engagé. Mais, nous serons attentifs à ce que des espaces puissent être destinés à la municipalité afin d’y accueillir une “maison commune” ouverte aux habitants, avec des salles pour se réunir, pour des services à la personnes et associations.

Terrains Dardères : Ces terrains ont été acquis en février 2024 par le CD91 pour y réaliser une maison du département. Nous n’avons donc aucun projet dans l’immédiat. Le département y a renoncé faute de moyens financiers. Ce secteur pourrait être étudié dans le cadre de la renaturation de la plaine de Chalandray. Programmation et usages des espaces à étudier en concertation avec tous les Montgeronnais et associations compétentes

- Quels projets avez-vous pour chacune des zones concernées par la convention que la commune a signée avec l’EPFIF de 2022 ?

EPFIF : à notre connaissance l’unique secteur en “Maîtrise Foncière” est situé à la Glacière. Nous sommes attachés à ce périmètre pour y maintenir et développer un secteur mixte de logements et d’activités commerciales et de services de proximité.

Cela va dans notre démarche de créer des “Coeurs de quartier” attractifs et vivants, basé sur des polarités existantes de commerces et activités locales.

Pour les secteurs en “Veille Foncière” (Réveil Matin-Nord, Réveil Matin-Sud, secteur Gare, Avenue de la République, Route de Corbeil, Bac d’Ablon-Valdoly) nous n’avons pour le moment pas d’autres projets concrets que celle de la requalification du Grand Val D’Oly pour un projet qui allie développement économique et développement durable.

Ces secteurs seront étudiés dans un but de développer des usages mixtes d’activité et de logement, lorsque le contexte environnemental le permettra L’objectif est d’apporter de l’égalité entre les quartiers.

3. LA PLACE DES PIETONS ET PMR

L'accessibilité de l'espace public aux piétons et PMR est désastreux dans notre ville. La ville n'a pas élaboré de PAVE. De plus les aménagements de voirie fort onéreux sont la plupart du temps réalisés à l'identique sans respect des normes. Un important projet d'aménagement des abords de la gare de Montgeron Crosne est en cours sans concertation avec les parties concernées. Montgeron Environnement qui représente 60MDP sur la CAVYVS et est membre de GALAXIE MOBILITE REDUITE n'est jamais consultée et ses diagnostics sont ignorés.

Nos réponses en vert dans le corps du texte

Vous engagez-vous à :

- Mettre vous systématiquement aux normes l'espace public à l'occasion des aménagements et en particulier les trottoirs et passages piétons, (BEV, rail de guidage, ...)

Rendre accessible l'espace public est une de nos priorités majeures.

Nous établirons un diagnostic sur l'accessibilité de l'espace public, en identifiant les points noirs qui seront traités en priorité.

Trottoirs, bateaux au droit de tous les passages piétons, marquage contrasté des passages piétons, potelets de signalisation des passages piétons (Attention aux dispositifs qui peuvent aider certaines catégorie d'handicap et sont des dangers pour d'autres - exemple : rails de guidages en matière plastique)

Nous ré-activerons la commission d'accessibilité en lui donnant une vraie représentativité et un vrai rôle au delà du minimum légal même pas respecté par cette municipalité

- Renoncer aux pistes cyclables illégales sur les trottoirs, aux pavés qui sont à la fois bruyants, dangereux, coûteux, et fragiles, aux doubles sens cyclables quand ils sont dangereux,), ?

Les pavés

Les pavés des traversées piétonnes ont montré leurs faiblesses et dangers.

Nous envisageons de les remplacer par un marquage au sol classique et contrasté, afin d'être visible par tous.

Double sens cyclables :

Statistiquement, il n'y a rien de plus sûr pour les cyclistes que les doubles sens cyclables, même dans les rues étroites, car en mettant face à face automobiliste et cycliste, le double sens cyclable assure une bonne visibilité.

Pour les mêmes raisons, ils évitent les accidents d'ouverture de portière.

Ils facilitent des déplacements cyclables plus sûrs en particulier en évitant les axes routiers importants.

Nous nous conformerons à l'avis des usagers cyclistes sur le maintien ou non des doubles-sens cyclables qui pourraient sembler dangereux.

Trottoirs et cyclistes :

Les cyclistes n'ont rien à faire sur les trottoirs.

*En revanche, dans des cas **exceptionnels**, le trottoir peut être partagé entre piétons et cyclistes. Dans ce cas, il est indispensable de mettre en œuvre **a minima un marquage au sol et une signalisation verticale claire et adaptée.***

- Confier au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) la mission de produire un état des lieux régulier du niveau d'accessibilité de la voirie sur l'ensemble du territoire.

*Une des mesures de notre programme sur les mobilités est **"Apaiser l'espace public, et l'améliorer en fonction des usagers les plus vulnérables: piétons, enfants, personnes âgées ou à mobilité réduite.** Avec les habitants qui le souhaitent, nous souhaitons établir des **groupes de travail sur la «ville marchable» et la «ville cyclable».**"*

Il nous semble donc important de réactiver ce groupe citoyen incluant les usagers, dans un objectif clair de définir et co-construire des principes d'aménagement favorables et sécurisants aux mobilités douces, à l'accessibilité des PMR et à la désimperméabilisation de l'espace public.

Si la ressource technique n'est pas suffisante au sein des services, nous pourrions avoir recours au CEREMA ou à un BET spécialisé.

- Installer une commission communale pour l'accessibilité composée de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées (physique, sensoriel, cognitif, etc.), dont Montgeron Environnement, et les associer de manière systématique et précoce à tout projet d'aménagement de la voirie et des espaces publics afin de garantir la prise en compte des enjeux d'accessibilité le plus en amont possible des projets d'aménagement.

L'accessibilité de l'espace public est une de nos priorités depuis 2020 cf notre film

 [Liberté, Égalité, Accessibilité | Montgeron en Commun](#)

Nous ré-activerons entre autre la commission d'accessibilité en révisant sa composition et son mode de fonctionnement

Notre objectif est d'impliquer les citoyen.ne.s dans les sujets d'aménagement de l'espace public.

Nous souhaitons mettre en place des commissions citoyennes (groupes de travail) représentatif de la pluralité des citoyens (pas exclusivement des associations), pour réfléchir et débattre en amont de tout projet, des principes d'aménagement favorables et sécurisants aux mobilités douces, à l'accessibilité des PMR, mais aussi à la désimperméabilisation de l'espace public.

L'objectif est de développer des propositions concrètes et contextualisées au regard des spécificités de notre territoire (pente importante, tissu ancien composé de rues étroites.

- Conduire une concertation véritable sur le projet « abords de la gare de Montgeron Crosne » avec toutes les parties prenantes concernées dont Montgeron Environnement qui a réalisé un diagnostic d'accessibilité ?

La concertation est une de nos priorités. Le projet des abords de la gare le nécessite de toute évidence. Cela doit être une concertation des usagers et pas seulement des riverains.

*L'une des mesure de notre programme est "La rénovation de la place de la Gare, nécessaire pour **sécuriser le déplacement des piétons** et améliorer la circulation des bus, sera conçue avec les habitants et les associations. Elle prendra en compte les besoins à long terme du réseau de bus et des mobilités douces."*

- Elaborer un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et dans quel délai?

L'accessibilité de l'espace public à tous est notre priorité.

L'une des mesures de notre programme est de "Renforcer le plan d'accessibilité avec une commission qui prendra en compte les besoins des Montgeronnais-es : adaptation des espaces publics, bâtiments et équipements pour personnes à mobilité réduite, avec cheminements, mobilier et signalétique inclusifs."

Un PAVE sera élaboré dans cet état d'esprit afin d'orienter les projets d'aménagement de l'espace public.

- Avoir un maire adjoint qui soit en charge de la mobilité piétonne,

Nous partageons sans réserve le fait que le piéton est souvent négligé dans la manière de penser l'espace public et que ça a été le cas à Montgeron ces dernières années. Il y a un important travail de remise à niveau, d'abord réglementaire, mais aussi de manière générale pour penser la ville de manière plus inclusive, afin qu'elle soit sûre et confortable pour toutes et tous. Nous allons co-élaborer le PAVE dans cet état d'esprit.

Nous pensons qu'il faut un.e seul.e maire adjoint.e en charge des mobilités douces/actives.

La montée en compétences sur les circulations piétonnes est indispensable mais nous ne souhaitons pas cloisonner, c'est important pour nous qu'une vision globale et systémique soit conservée. La travail collégial avec les autres élues le permettra :

En effet cette question de la sécurisation de la mobilité piétonne est également convergente avec notre démarche d'accessibilité portée par la future élue en charge du handicap et de l'accessibilité et à notre projet d'adapter la ville aux enfants et d'obtenir le label "ville amie des enfants" portée par une autre future conseillère municipale déléguée.

- Avoir un référent piéton au sein du service technique,

Il y aura un référent des mobilités douces/actives (pas uniquement piétonnes)

Nous pensons qu'il faut un.e seul.e référent.e sur les mobilités douces/actives, et qu'effectivement, cette personne doit être parfaitement formée sur les questions normatives et réglementaires liées à la voirie, tant sur l'automobile, le vélo, les trottinettes que sur l'usage des piétons et des personnes à mobilité réduite, y compris les personnes avec des poussettes et les personnes âgées.

La montée en compétences sur les circulations piétonnes est indispensable mais nous ne souhaitons pas cloisonner, c'est important pour nous qu'une vision globale et systémique soit conservée (cf ci-dessus)

- Inciter à la création d'un comité piéton, c'est-à-dire d'une commission municipale qui est dédiée aux problématiques des piétons,

Nous souhaitons créer une commission ou groupe citoyen de réflexion sur la question des mobilités douces (piétons et vélos) et des transports en communs.

Travail qui pourra se faire en lien avec le service mobilité de l'agglo.

- Avoir un plan piéton,

Nous pourrions envisager de mettre en place un schéma directeur d'itinéraires piétons prioritaires - Thème de réflexion et de propositions pour une commission citoyenne

- Solliciter un budget clairement identifié et dédié à la mobilité piétonne. *A étudier*

4. LES TRANSPORTS EN COMMUN,

Un prolongement de ligne 18 jusqu'à Boissy st Léger est à l'étude, avec une gare à Montgeron.

Candidate ou candidat à la mairie de Montgeron nous aimerions que vous nous partagiez les informations que vous avez réunies et votre position sur ce dossier :

- Tracés à l'étude sur notre territoire,
- Emplacement de la gare,
- Franchissement de la vallée classée de l'Yerres.

REPONSE en vert

Nous rappelons en préalable que le/la maire de Montgeron n'aura pas de pouvoir déterminant sur cette décision.

Notre territoire souffre d'enclavement aggravé par le manque de fiabilité de la ligne D du RER.

Le prolongement de la ligne 18 de métro jusqu'à Boissy Saint Léger et passant par Montgeron (horizon 2040) est un projet porté aujourd'hui par les départements de l'Essonne et du Val de Marne, et qui sera mené par IDFM, la région et l'Etat. Les études de faisabilité ont été lancées à l'été 2025.

Coût de 3 milliards d'euros et la construction de cette ligne en grande partie souterraine rencontre des points de vigilance, comme la traversée de la Seine et celle de la vallée de l'Yerres située en zone classée et sensible.

Les informations que nous avons sont celles communiquées dans la presse et issues de la réunion organisée par l'association "Athis Pont Non !", le 6 février 2026, en présence de 2 agents du département de l'Essonne.

Nous soutenons ce projet pour les raisons suivantes :

Nécessité de désenclaver le territoire, notamment pour permettre l'accès à l'emploi en direction d'Orly et du plateau de Saclay,

Intérêt de relier les 2 rives de la Seine, qui dans ce secteur de manière générale, a pour seul moyen de franchissement, le pont de Villeneuve-Saint-Georges et la passerelle sur l'écluse d'Ablon (dont les travaux d'adaptation pour faciliter l'utilisation cyclable ont pris du retard).

Ce projet pourrait garantir l'abandon du projet de pont autoroutier entre Athis-Mons et Vigneux/Seine - Montgeron, ne serait-ce que pour une question de coût cumulé.

Nous nous sommes toujours fermement opposés à ce projet de pont routier entre le plateau d'Orly et la plaine de Vigneux, obsolète et désastreux du point de vue écologique et continuerons de le faire tant qu'il ne sera pas officiellement abandonné : cf notre film

▶ Le pont de la discorde | Montgeron en Commun .

Il s'agit d'un projet de transport en commun, fonctionnant sur une énergie électrique. Même si les études disponibles aujourd'hui ne permettent pas de connaître la durée "d'amortissement" du coût écologique de la construction, elles indiquent que plus d'1% du trafic sur la future ligne M18 serait du report modal depuis l'automobile. Il nous semble que cela constitue un pas en avant pour la baisse du recours à la voiture individuelle et pour la qualité de l'air en général dans la moyenne et grande couronne.

Mais nous serons extrêmement vigilants sur les points suivants :

le coût financier de l'opération (restera-t-il dans l'ordre de grandeur annoncé de 3 Md€, sachant que l'expérience acquise sur les plus de 200 km de tunnel déjà réalisés dans le Grand Paris Express devrait permettre une bonne estimation de ce coût).

le bilan écologique de l'opération, du point de vue carbone au global, mais également sur les écosystèmes lors des travaux

*Et surtout, **l'hypothèse de notre soutien est basée sur un projet souterrain** qui semble plus adapté que ce soit d'un point de vue écologique, mais également pour la qualité de vie des habitants du Val d'Yerres - Val de Seine. Si les études devaient remettre en cause la faisabilité en tunnel, **nous pourrions revoir notre position.***

Le projet devra être soumis à une consultation large et sincère auprès des populations du VYVS.

Il faudra également évaluer les impacts prévisibles de ce projet sur Montgeron, en termes d'activité économique, de démographie, de sociologie de manière à les anticiper et éventuellement adapter nos infrastructures et services.

Remarque : 2 arrêts sont retenus à Montgeron (Vigneux-Montgeron Glacière et Montgeron-Crosne). Il nous semble que ce choix est cohérent pour permettre un accès à la zone d'activité Val d'Orly. La ligne devrait également permettre une correspondance avec le câble C1 (Station La Végétale), pour enfin rejoindre le RER A à Boissy-St-Léger.

Montgeron en Commun 2026, nous restera attentif à l'impact environnemental et au tracé de ce projet, afin d'en limiter les nuisances éventuelles pour les habitants et un impact négatif sur le paysage.

5. BIODIVERSITE, SAUVEGARDE DES ESPACES NATURELS, PARCS ET JARDINS

La moitié de la surface de la commune est occupée par des espaces naturels protégés. Le tissu urbain est marqué par une forte proportion de zones pavillonnaires dont les jardins ont permis de maintenir la circulation de la biodiversité entre les grands espaces naturels (Sénart, vallée de l'Yerres, Arc Boisé). Mais cette circulation est menacée par des aménagements inappropriés (densification, revêtements imperméables, minéraux, voies de circulation...)

Nos réponses en vert dans le corps du texte

- Avez-vous des projets pour préserver la biodiversité, revitaliser les corridors écologiques et sanctuariser toute zone humide sur le territoire de la commune ?

Sur la base de l'ABC (atlas de la biodiversité communale), ils seront à formaliser et à prioriser en concertation avec le milieu associatif concerné, la communauté d'agglomération, l'Agence Régionale de la Biodiversité-IDF, le SYAGE et l'ONF. Une concertation avec les communes limitrophes sera également utile pour définir un maillage et une continuité cohérents. Des financements régionaux et d'organismes publics ou de mécénats seront à solliciter.

Nous serons attentifs à respecter le SDEN et le PLU actuel en termes de corridors.

Une étude est en cours sur la possibilité de demander que la forêt de sénart devienne une RBI

- Avez-vous un projet pour l'espace agricole avenue Jean-Jaurès ?
- Une étude de pollution préalable est nécessaire.
- Nous souhaitons y développer l'agriculture circuit court (vers bio) destinée à la cuisine collective pour approvisionner la cuisine centrale La Roseraie (à étudier) - Ou potagers-jardins partagés avec une charte zéro phyto gérés par une association (c'était déjà dans notre programme 2020)
- A votre avis, quelles zones pourraient être renaturées, désimperméabilisées ?
- *Parking Foch*
- *Cours d'écoles en concertation avec les conseils d'école et les équipes pédagogiques, afin de créer des îlots de fraîcheur*
- *Certaines rues résidentielles (Thème de réflexion pour une commission citoyenne) - Sur le thème de "rues jardin" qui pourraient-être couplées à des itinéraires prioritaires pour piétons.*
- *Les parkings des centres commerciaux (privés) en discussion avec leurs propriétaires*
- *Un groupe de travail pourra être constitué autour des services municipaux concernés (urbanisme, espaces verts, éducation), ouvert aux associations, riverains, volontaires, conseil municipal des enfants (à définir), afin d'identifier et sélectionner des sites pilotes qui pourraient en bénéficier.*
- Ouvrirez -vous les jardins et parcs municipaux pendant les vacances et les WE?

Oui, mais c'est déjà le cas

6. L'EXPLOITATION SYLVICOLE EN FORÊT DE SENART

Le plan d'aménagement du massif de Sénart a été élaboré en 2013 sur des bases climatiques complètement différentes de ce qui est observé aujourd'hui. L'exploitation sylvicole continue actuellement sur ces bases. En tenant compte de l'accroissement annuel et de la mortalité mesurés entre 2013 et 2022, les prélèvements actuels (3.29 m³/ha) limitent l'accroissement de la forêt à 0.54 m³/ha/an là où il faudrait 2 m³ de croissance pour avoir une fonctionnalité « puits de carbone ». De plus 50 à 70% du bois prélevé est destiné au bois énergie : il est brûlé, rejette le carbone stocké et produit des particules néfastes en Ile de France. La fréquentation du public est forte et en croissance constante. Le code forestier dans un tel contexte prévoit la possibilité de stopper l'exploitation du bois. Nous travaillons sur un statut qui protégerait les forêts urbaines de l'exploitation sylvicole et limiterait celle-ci à l'entretien qu'impose la fréquentation du public et à la sauvegarde de la forêt et de la biodiversité.

- Partagez-vous cette analyse ?

L'arrêt de l'exploitation du bois ferait évoluer le massif vers un vieillissement des peuplements. Ce n'est pas la garantie d'une adaptation du massif à la problématique majeure qui se présente à savoir les impacts du changement climatique. A priori, l'hétérogénéité des âges et des espèces arborescentes et arbustives correspondrait davantage à un peuplement plus propice à la résilience.

Le fonctionnement d'un massif forestier est un système complexe. Appliquer uniformément l'arrêt de l'exploitation du bois comme une solution simple et unique aux problématiques considérées serait insuffisant.

Nous sommes évidemment favorables à l'étude d'un statut plus protecteur pour la forêt de Sénart.

- Si oui quelles actions proposez-vous pour stopper l'exploitation du bois ?

En attendant l'obtention d'un statut plus protecteur

- *Exiger que les coupes ne soient pas réalisées par des engins détruisant la nature sur leur passage*
- *systématiser la présence d'un représentant de la commune aux différentes commissions de la Charte forestière (biodiversité, exploitation, accueil du public) pour inscrire dans le temps une relation de partenariat constructif et de confiance.*

- Si non quels sont vos projets pour la forêt de Sénart ?

Lorsque cela peut se concevoir, proposer et accompagner l'ONF dans la mise en place d'un débardage à cheval pour les arbres de diamètres correspondants. Cela implique de raisonner sur plusieurs massifs afin que le modèle soit économiquement viable tant pour l'office que pour le

professionnel. Le but étant de diminuer le tassement des sols forestiers par les engins motorisés très lourds. Ces tassements affectent la porosité des sols détériorant l'infiltration de la pluie bien nécessaire au regard des fluctuations actuelles de la pluviométrie qui iront en s'accroissant.

Dans le même objectif, négocier avec l'ONF de ne plus faire appel à une abatteuse forestière (combinant abattage ébranchage façonnage) pour des coupes de conifères à la chaîne. Ce type d'engin est le plus lourd malgré la répartition de son poids sur des roues plus larges et plus nombreuses.

Proposer à l'ONF d'organiser des chantiers participatifs ouverts à la population, par exemple pour : l'arrachage de plantes exotiques envahissantes ; la restauration de mares ou de tourbières ; la restauration de landes. Ceci pour des objectifs pédagogiques et collaboratifs favorisant une meilleure connaissance des missions de l'ONF et des aspirations des usagers de la forêt par l'office (Faisanderie).

7. LE CLIMAT

- Quelles sont vos propositions pour limiter les émissions de CO2 de la municipalité ?

Mieux isoler les bâtiments publics en lien avec le schéma directeur immobilier énergétique (SDIE) de l'agglomération.

Mettre en place des énergies renouvelables (EnR - solarisation et géothermie) pour chauffer et alimenter en eau chaude les bâtiments publics.

- Quelles sont vos propositions pour limiter la consommation d'eau de la municipalité (arrosages, nettoyages voiries...)?

Étudier les possibilités de récupération des eaux pluviales sur les bâtiments communaux pour alimenter l'arrosage estival et en période de sécheresse des jeunes arbres existants et futurs sur la commune.

En lien avec le service des espaces verts établir parallèlement un plan des besoins en eau de l'ensemble des espaces verts et alignements d'arbres avec des niveaux de priorités en fonction de l'âge des végétaux.

Réfléchir à une alternative au nettoyage régulier à l'eau sous pression savonneuse des trottoirs de l'avenue de la République en centre-ville.

Poursuivre la concertation et la mobilisation du service des sports de la communauté d'agglomération pour optimiser les économies d'eau au niveau de la piscine communautaire (équipements économes des douches ; sensibilisation des usagers / écoles / clubs ; solarium ; etc.)

Éviter les arbres en pot. Choisir des plantes indigènes et xérophiles dans la mesure du possible.

- Envisagez-vous de nouveaux îlots de fraîcheur dans la ville ?

Faire un diagnostic "Montgeron à 50 degrés" sur le modèle de "Paris à 50 degrés".

Établir une carte des sites et espaces publics qui représentent des îlots de fraîcheur lors des canicules. Ceci afin d'envisager l'étude de solutions adaptées à chaque site afin de programmer site par site des plantations et aménagements pertinents, en fonction des priorités. Y associer une communication explicative et des bons gestes, vers les habitants et quartier par quartier.

(Travailler de concert avec les experts et acteurs engagés, notamment Pelouse Environnement, le CD91 mais aussi Montgeron Environnement sur les choix pertinents des espèces d'arbres et arbustes à privilégier.)

Sites à flécher : les grands ensembles des quartiers populaires / projet Place du Soleil à l'Oly / la zone commerciale de La Forêt ; les gymnases ; la place de la gare ; les parkings Foch

Une véritable végétalisation des cours d'écoles et des maternelles, en lien avec les équipes pédagogiques et les représentants des parents d'élèves, voire avec le conseil municipal des enfants.

8. FISCALITE

Nombreux sont nos concitoyens qui considèrent que la pression fiscale est très forte et ne fait qu'augmenter. Leur budget est contraint et ils supportent de moins en moins de constater le gaspillage de l'argent public.

- Quelle est votre analyse des dépenses dans notre commune ?
- *Limiter à 10-12% l'épargne brute (plutôt que la moyenne de 20% de 2020 à 2024), permettant de conserver de l'autofinancement*
- *Budget : environ 14,5 millions d'euros en moyenne annuelle pour la section investissement et 32 millions d'euros de dépenses pour la section fonctionnement*
- *Maintien du taux de fiscalité, efforts sur la prévention et réduction des déchets pour limiter l'inflation de la TEOM*
- Dans quels domaines ferez-vous des économies ?
 - *Communication*
 - *Juridique*
 - *Dépenses somptuaires*
 - *En mutualisant certaines dépenses au sein de l'agglomération ou avec une ville voisine (par exemple Crosne et Vigneux)*
- Dans quels domaines investirez-vous ?
 - *Equipements sportifs*
 - *Adaptation du bâti public en termes de transition énergétique et d'accessibilité*
 - *Écoles et maisons communes Education / Jeunesse*

Coté recettes

- *Poursuite de la recherche de subventions à tous les niveaux*
- *Tarifications en fonction des ressources*
- *Voir vidéo Céline sur le budget 2026 (conseil municipal du 15 décembre 2025) : <https://youtu.be/Bt9Pyr4PeIE>*

9. EQUITE ENTRE LES QUARTIERS

Certains quartiers subissent des nuisances (bruit, pollution), d'autres des risques (inondations, ruissellements, argile...), d'autres encore de l'insécurité (cambriolages, violence liée à des trafics).

Comment prendrez-vous en considération cette diversité de problématiques pour rendre les habitants solidaires et faire société?

Les aménagements dans la ville (réseau viaire, accès aux services, . .) concernent tous les usagers qui fréquentent ces espaces. Mettez-vous en place une information qui permette à toutes les personnes intéressées au-delà des riverains immédiats de participer aux réunions.

Le rééquilibrage d'attention entre les quartiers est un point essentiel pour Montgeron en commun 2026.

Et le défaut d'équilibre que nous constatons à l'heure actuelle, et que chacun peut voir, est une des critiques majeures que nous adressons à la municipalité sortante, avec le déficit démocratique.

Diverses mesures que nous préconisons sont liées à votre question.

Faire une société conviviale, faire en commun, chercher les solutions en les enrichissant avec les habitants, voire en les leur demandant quand c'est possible, c'est notre but.

Voir à ce sujet notre publication N°4 du programme où nous détaillons notre projet de développer 7 coeurs de quartiers, notamment par le développement de commerces et de marchés ouverts.

Quant à la prise en compte des difficultés variées selon les quartiers et à les hiérarchiser de la façon la plus juste possible : nous serons à l'écoute des habitants et nous désignerons des dispositifs qui leur donnent la parole, par exemple, les habitants pourront faire mettre des points à l'ordre du jour du conseil municipal en réunissant 5% des voix.

L'information est la base même de toute démocratie locale et nous transformerons la communication afin d'améliorer l'accès à l'information et aux droits.

Sur la question qui concerne la concertation avec les habitants élargie au-delà des limites rigides de "quartiers" plutôt en fonction des usages, nous avons déjà répondu positivement dans la première partie.